

DELIBERATION N° 76-12 DU 28 JUIN 1976
PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU 30 AVRIL 1976

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-
Normandie,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Procès Verbal de la réunion du 30 Avril 1976.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 AVRIL 1976

(2e réunion 1976)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni, sous la Présidence de M. LANIER, le 30 Avril 1976 à 14 h 30 au Siège de l'Agence, avec pour ordre du jour :

- I - Approbation des procès-verbaux des réunions du 21 Novembre 1975 et du 17 Février 1976.
- II - Approbation du compte financier 1975.
- III - Décision modificative n° 1 au budget 1976
 - Retraite des contractuels
- IV - Modification aux règles de fonctionnement de l'Agence :
 - a/ Situation de la Trésorerie ;
 - b/ Modification des règles relatives aux aides ;
 - c/ Approbation de la nouvelle convention d'aide.
- V - Préparation du IIIe Programme.
- VI - Divers :
 - a/ Dénonciation de certains forfaits pour le calcul de l'assiette de redevances ;
 - b/ Prise en compte d'établissements dont l'activité polluante n'est pas répertoriée au tableau du barème forfaitaire ;
 - c/ Autorisation de vente aux Domaines de 2 ha 62 a de terrain à Gravon ;
 - d/ Syndicat de Saint-Romain de Colbosc (annulation de 2 ordres de recette) ;
 - e/ Aide Financière au remplissage de station d'épuration ;
 - f/ Note sur l'aide à la protection des captages.

Assistaient à la réunion :

Au titre de Membre du Conseil d'Administration

M. LANIER, Président
M. TERRE, Vice-Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. de BOURGOING
M. TENAILLON
M. TOLLU
M. BADGUERAHANIAN
M. DUBOIS
M. JOURDET
M. VINCENT
M. LEPVRIER, représenté par M. SAGLIO
M. JOURDAN
Mme le Docteur RAGUET
M. RENARD
M. SAGLIO
M. THENAULT
M. VERNY

Absents excusés

M. BOLOTTE qui s'est fait représenter par M. DESMET
M. CHAMANT
M. ANDRIEU

Au titre du Comité de Bassin

M. BETTENCOURT, Président du Comité de Bassin
M. LALLOY, Président Honoraire du Comité de Bassin

Au titre de la Région Parisienne

M. BAUD
M. DELATRONCHETTE
Mlle LHERM

Au titre du Ministère de la Qualité de la Vie

M. BRACHET

Au titre de l'Agence

M. VALIRON, Directeur, assisté de
M. SALMON, Secrétaire Général
M. PINON
M. PINOIT
M. DARGENT
M. TENIERE-BUCHOT

M. MARUANI
M. LE SAUX
M. VERDU
M. BRUN, Agent Comptable
M. QUENTIN, Contrôleur Financier

M. le Président LANIER ouvre la séance et prononce le discours liminaire suivant :

*Monsieur le Ministre,
Mes Chers Collègues,*

En ouvrant la séance de notre Conseil d'administration, j'ai le devoir de saluer la mémoire de l'un des nôtres, Lucien GUERIN, Conseiller général de la Manche, décédé depuis notre dernière réunion. M. le Ministre BETTENCOURT, en notre présence, mais dans le cadre du Comité de Bassin, a déjà rappelé la carrière du disparu et les services qu'il a rendus depuis la création des organismes de Bassin à la cause que nous défendons. Je n'ajouterai rien aujourd'hui à l'éloge prononcé par M. BETTENCOURT, mais je tenais ici-même au sein de notre Conseil à rappeler le deuil qui a atteint notre Assemblée et la part que nous y avons prise.

°°

Dans le cadre des règlements et conformément à l'usage, le dernier Comité de Bassin du 20 Janvier a désigné M. le Sénateur de BOURGOING pour siéger désormais parmi nous en qualité de représentant des Collectivités locales pour la Basse-Normandie. Je suis tout particulièrement heureux de cette désignation et je salue en votre nom notre nouveau Collègue en le remerciant très vivement d'avoir accepté d'ajouter ce nouveau mandat à tous ceux qu'il exerce déjà. M. le Sénateur de BOURGOING est aussi Maire de Tracy-sur-Mer, Conseiller Général du Calvados et Conseiller régional de Haute-Normandie. Il est aussi, vous le savez, au titre du Comité de Bassin, Président du Groupe d'études et d'information des Rivières de Basse-Normandie et c'est avec son très ferme appui qu'a pu être conduite au succès l'opération de restauration de la Vire, qui aura servi de test pour l'application en France de la politique d'objectifs de qualité des rivières. Vous le voyez, nous avons avec nous une personnalité très éminente, exceptionnellement compétente dans le domaine de l'eau - et de l'Agriculture - et nous nous réjouissons très fort aujourd'hui de lui ouvrir nos rangs pour l'associer à nos travaux.

°°

Permettez-moi aussi, mes chers Collègues, de saluer tout spécialement le Président et le Président d'Honneur de notre Comité de Bassin, M. le Ministre BETTENCOURT et M. le Sénateur LALLOY, qui sont venus prendre part à nos débats. Leur présence nous apporte le témoignage de l'intérêt qu'ils portent constamment à tout ce que nous faisons. C'est pour nous le meilleur des encouragements à donner le meilleur de nous-mêmes : je voudrais qu'à leur tour, ils trouvent dans les remerciements que je leur adresse le témoignage de notre respect et, puis-je aussi le dire, de notre très fidèle attachement.

°°

Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, j'ai, comme à l'habitude, quelques réflexions préliminaires à vous proposer sur les principales questions que nous allons avoir à examiner.

°°

Le Conseil d'aujourd'hui est consacré d'abord aux problèmes financiers actuels et futurs. L'examen du compte financier 1975 et de la décision modificative n° 1 de 1976, celui des modifications des règles de fonctionnement de l'Agence pour permettre de faire face à la situation de Trésorerie, est très éclairant pour la préparation du IIIe Programme d'intervention de l'Agence qui constituera le point fort de notre Conseil.

Aussi, dans ce propos introductif, je voudrais me consacrer à quelques réflexions sur ces différents points avant d'évoquer le niveau des moyens financiers à consacrer à notre prochain programme.

°°

Le compte financier dont notre excellent Rapporteur, le Président VERNY vous parlera dans un instant, montre que la situation de l'Agence est saine. Son fonctionnement représente moins de 6 % de son activité, les redevances rentrent de façon correcte puisque moins de 55 millions restent à recouvrer au 31 Mars 1976 sur les 1 068 millions de francs émis de 1969 à 1975. Ces redevances ne constituent d'ailleurs plus la seule ressource, puisque l'Agence dispose pour le futur de 318 millions d'avances et de prêts à recouvrer dont les rentrées avec les intérêts correspondants et différents produits divers, ont déjà représenté en 1975 près de 15 % de ses moyens financiers.

Certes, il y a encore des retards dans les recouvrements, surtout auprès des collectivités locales, malgré la vigilance de notre Agent Comptable, M. BRUN, mais il faudrait aussi que l'Etat se libère plus vite de ses dettes, on nous doit plus de 10 millions de francs, alors que notre Trésorerie est difficile.

Ces difficultés de Trésorerie, nous avons eu l'occasion d'en faire l'analyse à plusieurs reprises; les motifs sont multiples :

. Accélération marquée des demandes d'intervention, notre dévoué Président des Commissions réunies, le Sénateur TERRE, vous dira sans doute l'importance des demandes auxquelles il a fallu faire face ce matin.

. Délais entre engagement et demande de paiement réduits de 24 à 18 mois en moyenne.

Cela est très satisfaisant, et prouve que les travaux d'amélioration de la ressource se développent rapidement; mais le décalage dans les rentrées de fonds, dû au nouveau système des redevances pollution, nous a imposé diverses mesures concernant nos aides qui devraient réduire les tensions :

. Suppression des avances exceptionnelles dont on se bornera à assurer en 1976 le règlement pour celles non encore mandatées.

. Versement échelonné des prêts et avances suivant la réalisation effective des travaux.

. Décalage dans les engagements d'opérations non prioritaires comme cela a été le cas ce matin avec l'application de nos nouvelles procédures d'aides.

. Gestion très sage du budget comme le prouve la décision modificative n° 1 qui ne comporte pas de crédits de reports.

Mais malgré ces mesures, on a dû faire appel, comme vous nous y aviez autorisé, à des fonds extérieurs, 15 millions ont été appelés sur les 35 prévus. Enfin, les Finances ont accepté l'ouverture d'un compte de dépôt pour réduire le coût de ces appels lorsque notre Trésorerie devient excédentaire.

Que peut faire l'Agence pour se prémunir à l'avenir contre les fluctuations des demandes de versements dont elle n'est pas maîtresse, alors qu'elle ne dispose d'aucun capital ?

Trois solutions apparaissent possibles :

. adapter le niveau des ressources financières aux pointes, mais cela augmenterait encore la charge des redevables ;

. compenser les pointes par les creux et choisir un niveau de redevance adapté à la moyenne, d'où un décalage dans le temps de certains versements ;

. adopter ce dernier niveau de redevance, mais grâce à un appel de fonds bancaire, ne pas décaler les versements et placer en compensation les fonds disponibles pendant les creux pour limiter le coût de l'opération pour l'Agence.

Il semble que la solution intermédiaire amendée par un certain appel bancaire ou mieux d'avances du Trésor pour limiter les décalages, serait la meilleure. Le Conseil aura à en débattre en même temps qu'il délibérera sur le IIIe Programme.

Cette gestion plus tendue sera évidemment plus lourde et plus complexe et conduira sans doute à y adapter nos moyens en personnel. Nous serons sans doute amenés prochainement à voir comment y faire face, mais dès aujourd'hui, il convient de faire en sorte que le personnel de l'Agence puisse y rester et que ne s'accélèrent pas les départs déjà constatés. Le Conseil aura pour cela à approuver des dispositions concernant les retraites et à insister à nouveau auprès des Finances pour que les problèmes maintes fois soulevés concernant le blocage de la moyenne budgétaire des contractuels et la rémunération des fonctionnaires soient enfin réglés.

Arrivant maintenant à la préparation du IIIe Programme qui a déjà fait l'objet de nombreuses réunions et d'une première décision de principe le 28 Mai 1975 en Comité de Bassin, il semble qu'il faille d'abord tirer les conséquences du passé.

D'abord adapter le calcul des charges et celui des moyens pour les équilibrer aux réalités pour éviter des déséquilibres structurels.

Ce sera du côté des charges l'obligation de renforcer encore les dispositions prévues pour n'accorder d'aides qu'aux opérations prioritaires suivant le calendrier qui découlera strictement de la politique d'objectifs de qualité et du délai choisi rivière par rivière pour y parvenir.

Il ne faut pas se cacher que cela demandera beaucoup de rigueur et nécessitera une articulation très serrée avec les régions et les départements.

Ensuite pour l'adaptation des moyens financiers, le programme devra s'adapter au délai réel entre engagement et paiement et prendre en compte pour les ouvrages leurs coûts réels et donc intégrer l'érosion monétaire.

Les calculs préliminaires qui ont été faits ont montré que le jeu de ces deux éléments conduirait à augmenter les redevances de 18 % par rapport aux chiffres de Mai 1975 pour la réalisation du même programme.

Qu'en est-il donc du programme souhaitable ?

Pour la pollution, le souhait unanime d'une réhabilitation en 15 ans des rivières et d'un délai plus court de 5 années pour les rivières à l'amont de Paris, et pour les rivières côtières, conduirait à une augmentation supplémentaire de plus de 5 % des redevances d'équilibre portant celles-ci à 1,24 fois celles acceptées en Mai 1975. A noter d'ailleurs, que cette cadence est voisine de celle que l'on constate actuellement avec les demandes d'aides et qu'on a dû commencer à freiner.

Pour l'amélioration des ressources, le programme possible semble par contre plus réduit que celui pris en compte en Mai 1975, car la réalisation des barrages sera malheureusement plus lente que prévue comme d'ailleurs la mise en oeuvre de la politique de réservation des nappes, Montereau y compris. Aussi la poussée moyenne des redevances prélèvement et consommation sera réduite et même au total inférieure à l'érosion monétaire par rapport aux niveaux atteints en 1971. Il y aura donc là, réduction des charges.

Le problème difficile se situe donc au niveau des moyens à prévoir pour faire face aux besoins de la lutte contre la pollution.

Peut-on comme les calculs y amènent, augmenter de 24 % les redevances pollution et les porter à 11,30 F dès Janvier 1977 et cela en francs 1976 ?

Si on doit noter que ce taux est encore très inférieur au coût de fonctionnement des ouvrages, comme le montre le graphique affiché, ce taux souhaitable est-il réaliste et ne dépasse-t-il pas les possibilités des assujettis ?

Peut-on à ce sujet, être sûr que l'effort sur les réseaux des Pouvoirs Publics ne rendra pas vain un tel programme ? C'est semble-t-il, le souhait des régions qui viennent dans leur quasi-totalité de nous préciser que le programme en 15 et 10 ans devrait être encore accéléré. Mais même si les régions le souhaitent, pourront-elles dégager des moyens financiers suffisants ?

Qu'en est-il enfin des possibilités contributives des usagers ? Alors que certains industriels ont estimé qu'avec la conjoncture actuelle les taux de 1976 étaient déjà à la limite du supportable, peut-on prévoir de porter ceux-ci de 7,75 F à 11,30 F dès Janvier 1977 ?

Dans ces conditions, les propositions de notre Directeur de se limiter pour 1977 et 1978 approximativement au taux voté en 1975 et de le porter dès 1979 à environ 10,50 F en valeur de base 1976, méritent attention.

Certes, ce ne sera pas facile, car il faudra pour y arriver supprimer les aides en prêt aux collectivités pour les stations et allonger la période de réhabilitation des rivières du temps nécessaire pour équilibrer recettes et dépenses (1 à 2 ans vraisemblablement).

Il faut bien savoir que cela conduira à repousser à plus tard de nombreuses demandes d'aides pour les industriels comme pour les collectivités.

Je vous donnerai, pour conclure, mon sentiment personnel.

Descendre en dessous des taux acceptés en Mai 1975, ne serait pas compris de l'opinion publique qui y verrait un retour en arrière. Nous devons considérer cet objectif comme un minimum minimorum et nous poser la question de savoir si ce taux ne devrait pas être réévalué des 10 % d'érosion monétaire de 1975. Si on n'avait pas le courage de le faire, l'effort actuel devrait être ralenti et la marche à franchir en 1979 serait très élevée puisque le taux prévu de 10,5 F devrait alors être majoré de 3 années d'érosion monétaire.

Voilà ce sur quoi porteront tout à l'heure nos débats que je souhaite approfondis et féconds. Ils conditionnent le progrès de la qualité de nos eaux et je sais que vous saurez vous élever au dessus des intérêts particuliers pour trouver la solution la plus satisfaisante et ne pas ralentir nos efforts.



Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour :

I - Approbation des procès-verbaux des réunions du 21 Novembre 1975 et du 17 Février 1976

Le Président LANIER déclare :

Le procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 1975 vous a été adressé le 9 Janvier dernier et n'a fait l'objet d'aucune observation.

La réunion du 17 Février 1976 a été tenue avant la séance des Commissions réunies, sous la Présidence de M. TERRE qui a bien voulu accepter cette charge en mon absence. Cette réunion concernait trois opérations urgentes : des autorisations d'emprunts, des prêts relais et de majorations de retard applicables aux redevances. Le procès-verbal de cette réunion et les délibérations prises ont été joints au dossier.

Ce sont ces deux procès-verbaux qui vous sont soumis aujourd'hui pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, les procès-verbaux des 21 Novembre 1975 et 17 Février 1976.

(Délibération n° 76-4)

Le Président propose d'examiner, en deuxième point, la cinquième question de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration donne à l'unanimité son approbation.

V - Préparation du IIIe Programme

Le Président LANIER déclare :

Je me suis largement étendu, dans mon propos liminaire, sur le IIIe Programme de l'Agence, aussi je vous propose, après avoir entendu le rapport de M. VERNY, de passer aux débats.

M. VERNY lit et commente son rapport (Annexe n° 1).

Les débats portent alors sur les points suivants :

- 1/ Suppression des prêts aux collectivités locales ;
- 2/ La fixation dès maintenant des taux de redevances en francs constants et la réévaluation pour tenir compte de l'érosion monétaire ;
- 3/ Les délais pour la réhabilitation des rivières ;

4/ Nouvelle politique d'aide de l'Agence

5/ Les aides aux petites stations.

Sur les prêts aux collectivités locales

M. DESMET demande si les collectivités locales, à qui l'Agence n'attribuera pas de prêt, seront assurées d'obtenir ces prêts auprès des autres organismes.

M. VALIRON rappelle que la Ville de Paris ne fait pas appel aux prêts de l'Agence bien qu'elle y ait droit. Les collectivités locales ont la possibilité d'emprunter, notamment auprès de la Caisse de Crédit Agricole ou auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Avec cette dernière il n'y a, en principe, aucune difficulté, avec la Caisse de Crédit Agricole des difficultés ont surgi ces derniers temps, en particulier dans le département de l'Oise.

La proposition de suspendre les prêts aux collectivités locales émane de M. le Sénateur de BOURGOING, elle s'appliquerait aux opérations concernant les stations d'épuration à l'exclusion des réseaux de remplissage.

M. DUBOIS précise que les Caisses de Crédit Agricole ont des procédures très souples, actuellement par suite de difficultés particulières les prêts sont moins faciles dans certaines régions.

M. TERRE précise que les caisses prêtent pour les stations rurales.

M. VERNY déclare que la suspension des prêts est provisoire. Si le système nouveau soulève des difficultés, l'Agence avisera pour rétablir la situation.

Sur l'évolution des taux de redevance durant le IIIe Programme

M. VINCENT estime que la proposition d'élever les taux de redevance par palier est excellente et sage. Il rappelle que la Caisse des Dépôts et Consignations ne prête aux collectivités locales que si celles-ci ont obtenu des aides de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat peut freiner la Caisse des Dépôts et Consignations dans ses opérations de prêts. Il faudrait donc envisager l'éventualité de difficultés pour les résoudre. En tout état de cause, il est très favorable aux propositions soumises au Conseil d'Administration.

M. DUBOIS déclare que tous les Membres du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin sont convaincus de l'efficacité de l'action de l'Agence depuis sa création. L'opinion publique n'a pas tout de suite compris le rôle de l'Agence, aujourd'hui la situation s'est redressée, l'Agence est

admise par tous. Néanmoins, il faut rester prudent et ne pas retourner l'opinion par des augmentations exagérées des taux de redevance.

La réhabilitation peut se réaliser en un laps de temps plus long que 10 et 15 ans, il faut tenir compte des réalités économiques actuelles et du problème de la concurrence européenne et internationale.

Le Président remercie M. DUBOIS pour son intervention vigoureuse et franche et déclare qu'il en sera tenu compte dans la décision à intervenir.

M. BADGUERAHANIAN déclare être écartelé entre d'une part, le désir d'aller vite dans la lutte contre la pollution déjà bien entreprise par l'Agence, et, d'autre part, concilier cette action avec les facultés contributives des industriels. Les propositions portent d'une part sur le taux de base des redevances calculé au 1er Janvier 1975 et d'autre part, le rapport MO et MES. L'Agence "Seine-Normandie" a un très vaste programme à réaliser dans son bassin, elle a beaucoup à faire, il faut modérer les taux. Modération et prudence doivent être les deux principes à retenir, tout ne peut être fait en même temps.

Le Président estime que les propositions tiennent compte déjà des principes rappelés par M. BADGUERAHANIAN, mais il faut réfléchir aussi à l'échéance 1979. La politique de l'Agence n'a de valeur que si elle reste continue. Il évoque sur ce point la "rupture d'attelage" constatée dans le domaine de la recherche provoquée à la suite d'une diminution de crédits. L'Agence ne doit pas descendre au-dessous d'un certain niveau dans ses actions.

M. BETTENCOURT est du même avis.

Les propositions révèlent une grande prudence et l'augmentation préconisée est déjà au-dessous du niveau de ce qu'elle aurait dû être. Si l'Agence ne peut plus répondre aux demandes d'aides, si les dossiers et opérations restent "en panne" la crédibilité de l'Agence sera atteinte et il y aurait de grands risques pour aboutir dans quelques années à des à coups dangereux. Il conclut en déclarant que les propositions de la Commission des Finances et Redevances sont tout à fait raisonnables.

M. BADGUERAHANIAN tout en approuvant le raisonnement du Président BETTENCOURT précise qu'il ne s'agit pas de "donner un coup de frein" aux opérations, "Seine-Normandie" est bien en avance par rapport aux autres bassins et son image de marque existe. Il s'agit en fait de faire une politique plus sélective : l'Agence, jusqu'à présente, a accepté d'aider toutes les opérations techniquement valables, à partir d'aujourd'hui on pourrait envisager de faire des choix.

M. SAGLIO déclare que les années 1974 et 1975 ont été des années difficiles pour l'industrie et malgré cela, l'effort qui lui a été demandé dans la lutte contre la pollution a été accepté. Cette mauvaise situation économique a pris fin, des signes certains de reprises ont été constatés et confirmés, l'Agence doit donc poursuivre son action. Allonger le délai de réhabilitation des rivières est une solution trop tentante et trop facile pour être retenue, il faudra systématiquement l'écarter chaque fois qu'elle sera proposée, car elle le sera sans doute à chaque fois qu'un effort sera demandé.

Les taux de redevances sont-ils trop élevés ?

- La modification de l'article 14 de la Loi sur l'Eau évite aux collectivités locales d'être affectées directement par les redevances, celles-ci étant perçues sur l'habitant par le truchement de la contre-valeur appliqué au prix de l'eau.

- Les industriels doivent de plus en plus respecter la réglementation relative à la lutte contre la pollution, l'Agence doit donc apporter son aide pour alléger leur effort financier dans ce domaine.

La charge proposée par l'Agence est-elle excessive ?

M. SAGLIO précise que les taux de "Seine-Normandie" dépassent - grosso modo - de 10 % ceux des autres bassins. Ce qui est normal.

Par rapport aux pays étrangers, la France est à un niveau inférieur à celui de la Hollande et à ce qui sera fixé en Allemagne.

Ce qui préoccupe aujourd'hui l'Agence, c'est la détermination dès maintenant, de ce que seront les taux dans les années à venir.

Ce qui est regrettable, c'est d'avoir maintenu de 1972 à 1975 le même taux de redevance, alors qu'il eut fallu, pour le moins, augmenter suivant le taux de l'inflation. Ce que propose aujourd'hui l'Agence "Seine-Normandie" ne posera pas de difficultés insurmontables.

M. TENAILLON fait la synthèse des différentes interventions. Il approuve l'analyse faite par M. le Président BETTENCOURT : les propositions sont modérées par rapport aux objectifs, si nous allions moins loin, il y aurait une grosse déception pour toutes les parties prenantes. La différence des taux de redevance suivant les bassins s'explique et se justifie. C'est la notion de bassin qui est efficace : l'urbanisation et l'industrialisation coûtent chères, le bassin "Seine-Normandie" est en développement constant, il faut faire payer le véritable prix des choses.

L'opinion, comme l'a indiqué M. DUBOIS, commence à comprendre et à s'intéresser à la politique de l'Agence, elle ne resterait pas indifférente à une baisse de l'activité de l'Agence. Si celle-ci est jugée insuffisante, l'Agence elle-même sera critiquée et même remplacée par une autre institution plus contraignante.

En conclusion, il estime qu'il faut maintenir le rythme de croisière qui comporte des sacrifices notables, il faut tenir compte de l'inflation et procéder à des augmentations réelles.

Il donne son accord pour la suspension des prêts aux collectivités locales pour les stations. Par contre, les autres prêts que l'Agence maintient doivent être assortis d'un intérêt supérieur porté à 10 % : les équipements doivent peser sur plusieurs générations, c'est la raison pour laquelle il faut prêter à un taux d'intérêt plus juste et plus équitable.

Il est opposé à l'augmentation de délai pour la réhabilitation des rivières, il faut au contraire, s'attendre à une demande d'accélération des opérations.

Enfin, l'augmentation proposée n'est pas excessive, il s'agit en fait d'une continuité dans l'effort.

M. RICHARD déclare que certaines branches de l'industrie ne peuvent faire face à l'effort demandé. Celles qui risquent d'avoir des difficultés doivent être aidées par l'Etat. Une certaine classification devra être faite et une étude approfondie de ce problème pourrait être utile. Il évoque à ce sujet la solution adoptée par le bassin "Rhône-Méditerranée-Corse", étalant les versements des aides en trois versements annuels.

M. TOLLU rappelle son intervention devant la Commission des Finances et Redevances du 28 Avril 1976 : le Bassin "Seine-Normandie" a beaucoup à faire dans les années à venir pour la lutte contre la pollution, les augmentations demandées sont raisonnables, l'Agence restera crédible si elle maintient un taux de redevance conforme aux travaux à réaliser. Par contre, pour les redevances prélèvements, il souhaite une certaine pause correspondant à la situation actuelle (ralentissement de l'opération Montereau et de l'opération barrages).

Sur l'aide aux petites stations

M. JOURDAN déclare que si des arrêtés préfectoraux sont pris contre la pollution des industriels avec obligation de travaux, l'Agence doit parallèlement être en mesure d'apporter son aide. Dans le cas contraire elle perdrait toute crédibilité.

Il constate en outre que la rentabilité des stations industrielles est supérieure à celle des stations des petites communes (80 % et 60 %) l'Agence devrait donc en tenir compte dans son programme.

M. DUBOIS est opposé à cette dernière proposition. L'Agence commettrait une erreur de porter son effort uniquement au profit des industriels et des grandes villes et de négliger les communes rurales.

M. BADGUERAHANIAN estime nécessaire de choisir les solutions rentables et de ne pas accepter toutes les demandes.

Le Président résume la position des Membres du Conseil d'Administration : la majorité est contre l'immobilisme et pour les propositions faites. La constitution d'un groupe d'étude des problèmes posés aux industriels retarderait la décision, alors que le Conseil d'Administration est suffisamment éclairé sur la situation générale et sur les cas particuliers. Il s'agit en fait d'une politique d'ordre général qu'il faut entreprendre avec courage et prudence.

Il invite le Conseil d'Administration à retenir la voie médiane proposée par la Commission des Finances et Redevances, à savoir pour les taux des redevances pollution :

- taux 1977 et 1978 : 10 F et 1 F pour les substances inhibitrices
- taux 1979 et années ultérieures : 11,5 F et 1,15 pour les substances inhibitrices

Ces taux exprimés en valeur 1976 seraient éventuellement revus et majorés, si nécessaire, de l'érosion monétaire par application d'un coefficient calculé avec l'évolution du prix des travaux.

La décision serait soumise chaque année au Conseil en fonction des besoins et devrait être approuvée par le Comité de Bassin.

Pour les redevances prélèvement, dont les taux définitifs seront proposés au prochain Conseil, le principe d'une réévaluation éventuelle due au glissement monétaire serait également appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité moins deux abstentions approuve les propositions relatives aux redevances, approuve le rapport MO = 2 MES, ainsi que la suspension des prêts aux collectivités locales pour la réalisation de stations (avec, pour ce dernier principe, les exceptions possibles).

Il demande que le programme définitif lui soit présenté sur ces bases fin Juin pour être soumis en Juillet au Comité de Bassin.

II - Approbation du compte financier

Le Président déclare :

M. BRUN, Agent Comptable de l'Agence nous soumet, pour approbation, le compte financier 1975. Ce compte se présente conformément aux règles impératives de la comptabilité publique.

Pour plus de clarté et pour tenir compte des observations de M. VERNY, Président de notre Commission des Finances, et de celles de M. BADGUERAHANIAN, Président de la Commission des Finances du Comité de Bassin, les résultats globaux de l'exercice ont fait l'objet de rapports retraçant successivement :

*les opérations de fonctionnement
les opérations en capital
le bilan établi en fin de clôture
l'évolution du fonds de roulement*

Une note complémentaire, Annexe, donne des précisions sur le recouvrement des redevances.

Avant de délibérer sur ce compte financier, je demande à M. VERNY de nous donner l'avis de la Commission des Finances qui l'a examiné le 28 Avril dernier.

M. VERNY lit et commente son rapport, (Annexe n° 2).

M. SAGLIO regrette que l'Etat soit en retard pour le remboursement à l'Agence de sommes importantes et déclare qu'il veillera au règlement rapide de cette question.

Après un bref débat, le compte financier 1975 est approuvé à l'unanimité.

(Délibération n° 76-8)

III - Décision modificative n° 1 au budget 1976

Retraite des contractuels

Le Président déclare :

Le Directeur de l'Agence nous propose, comme chaque année à pareille époque, une décision modificative n° 1 au budget 1976. Cette décision de pure routine comporte divers aménagements affectant les dépenses de personnel et des inscriptions de certains crédits de report d'étude ou de fonctionnement, à l'exclusion des reports de crédits relatifs au programme d'intervention. Elle fait apparaître une diminution de fonds de roulement de 95 185 F.

Votre Commission des Finances a donné un avis favorable à cette décision modificative que je vous invite d'adopter.

Enfin, il est demandé, toujours dans le domaine financier, d'envisager d'accroître la subvention à l'Amicale du Personnel. Le Président VERNY vous dira comment cette affaire se lie au problème des retraites complémentaires que l'Amicale du Personnel souhaite à juste titre régler.

Je propose au Conseil de donner un avis favorable à cette proposition qui a l'accord du Ministre de la Qualité de la Vie, sous réserve bien entendu qu'elle ne soulève pas d'opposition du Ministère des Finances.

M. VERNY lit et commente son rapport, (Annexe n° 3).

M. VINCENT propose une augmentation des subventions aux associations suivantes :

A. N. P. E. : 25 000 F au lieu de 23 500 F

A. G. H. T. M. : 2 000 F au lieu de 1 500 F

Le Conseil d'Administration approuve ces augmentations.

Après un bref débat et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget 1976.

(Délibération n° 76-5)

donne son approbation pour l'attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de l'Agence.

(Délibération n° 76-6)

donne son approbation pour l'attribution de subventions à diverses associations.

(Délibération n° 76-7)

Retraite du personnel contractuel de l'Agence

M. VERNY lit et commente son rapport, (Annexe n° 4).

Il termine en proposant au Conseil de prendre en considération un dispositif qui conduirait à un accroissement de la subvention accordée à l'Amicale du Personnel et de mandater le Directeur et le Contrôleur Financier pour rechercher avec le Ministère des Finances les moyens de la mise en oeuvre de ce dispositif.

Le Président déclare qu'il s'agit, en l'espèce, d'un acte de justice à l'égard du personnel contractuel et que tout doit être fait auprès du Ministère des Finances pour obtenir satisfaction.

M. VINCENT approuve complètement la proposition, il souhaite toutefois que le choix sur la caisse de retraite fasse l'objet d'une étude plus approfondie, le choix actuel n'étant pas le meilleur.

M. VALIRON et M. SAGLIO précisent que le choix de la caisse est du ressort du personnel lui-même, la caisse de retraite choisie a servi d'hypothèse de travail.

M. QUENTIN approuve la proposition de négocier avec les Finances, mais s'oppose, en attendant l'accord des Finances, à toute provision et à tout début d'application.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les propositions de sa Commission des Finances et Redevances consignées dans le rapport de M. VERNY et mandate le Directeur et le Contrôleur Financier pour négocier avec le Ministère des Finances cette décision.

IV - Modification aux règles de fonctionnement de l'Agence

- Situation de la Trésorerie
- Modification des règles relatives aux aides
- Approbation de la nouvelle convention d'aide

Le Président déclare :

La situation de la Trésorerie de l'Agence a fait l'objet de larges développements lors de notre dernière séance et des décisions ont été prises sur les modalités d'instruction des demandes d'aides, (les opérations soumises à l'Agence sont classées dorénavant dans la catégorie des prioritaires ou non prioritaires), sur de nouvelles modalités de versement et sur des prêts auprès de la B.N.P.

J'invite M. VERNY à nous faire le point de la situation actuelle de la Trésorerie, de l'application des différentes décisions prises et sur la proposition de modification de la convention d'aide.

Je vous propose, après avoir entendu les explications de M. VALIRON, d'approuver les modifications, d'ailleurs mineures, de cette convention d'aide.

M. VERNY lit et commente son rapport sur la situation de la Trésorerie de l'Agence, (Annexe n° 5).

M. VALIRON précise que ces jours-ci les industriels ont versé 55 MF, le résultat est donc convenable puisque les impayés s'élèvent à 10 %, pourcentage qui devra diminuer dans les prochains jours.

En ce qui concerne les prêts de la B.N.P. il déclare suivre le voeu exprimé par M. BADGUERAHANIAN, c'est-à-dire utiliser ce prêt avec beaucoup de précaution pour éviter de payer des sommes trop importantes d'intérêts.

Les modifications des règles relatives aux aides et la nouvelle convention d'aide font l'objet de brefs débats. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve les modifications de la délibération n° 69-7 relative aux clauses et conditions générales d'attribution des subventions, prêts et avances.

(Délibération n° 76-11)

VI - DIVERS

- a/ Dénonciation de certains forfaits pour le calcul de l'assiette de redevances.
- b/ Prise en compte d'établissements dont l'activité polluante n'est pas répertoriée au tableau du barème forfaitaire.
- c/ Autorisation de vente aux Domaines d'un terrain à Gravon.
- d/ Annulation de deux ordres de recettes.
- e/ Aide financière au remplissage de stations d'épuration.
- f/ Note sur l'aide à la protection des captages.

a/ Dénonciation de forfaits pollution

Après avoir entendu l'exposé de M. VALIRON sur cette question, le Conseil d'Administration autorise la dénonciation du forfait pour le calcul de la redevance pollution à l'égard des industriels suivants :

MATTHYS LUBRIFIANT	-	76 Port-Jérôme Lillebonne
ASHLAND CHEMICAL	-	76 Port-Jérôme Lillebonne (10 806)
CECA S.A	-	14 Honfleur (1 012)
BORDEN CHEMICAL	-	76 Fecamp (10 520)
QUINOLEINE	-	76 Oissel (10 898)
COSTIL	-	27 Pont Audemer (1 666)
COFAZ	-	76 Le Havre (27 712)
SICA	-	27 Alizay (1 311)
Etablissements LAMBARD	-	76 Deville-les-Rouen (21 034)

Laiterie ULAM	-	02 Soissons (170 290)
Abattoir	-	60 Beauvais (3 556)
Abattoir	-	02 Soissons (314)
Teinturerie de Champagne	-	10 Troyes (687)
Teinturerie S.A.T.A	-	10 Troyes (22 510)
T.E.O. MOINES	-	10 Troyes (720)
T.E.O. GOURNAY	-	10 Troyes (722)
Teinturerie PORON	-	10 Troyes (24 309)
Teinturerie VALTON	-	10 Troyes (171 214)
Société Troyenne de Teinture	-	10 Troyes (717)
Teinturerie DUPRE	-	10 Remilly-sur-Seine (23 934)
STEINER	-	27 Vernon-Saint-Marcel (1 730)
TEN HORN	-	95 Saint-Ouen l'Aumône (19 331)
S.F.O.S.	-	60 Catenoy (26 919)

b/ Prise en compte d'établissements dont l'activité polluante n'est pas répertoriée au barème forfaitaire

Après avoir entendu les explications de M. VALIRON et de M. BRACHET et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne son accord à la définition par l'Agence des coefficients spécifiques et des grandeurs caractéristiques pour chacun des établissements mentionnés aux tableaux pp. 19-20-21, et ce à titre provisoire, en attendant qu'un arrêté, applicable à toutes les Agences, soit publié au Journal Officiel.

c/ Vente aux Domaines de 2 Ha d'un terrain appartenant à l'Agence

Après avoir entendu M. VALIRON en ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise ladite vente.

(Délibération n° 76-10)

d/ Annulation de 2 ordres de recettes

Après avoir entendu les explications de M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide l'annulation de deux ordres de recettes.

(Délibération n° 76-9)

Liste des établissements
avec leur coefficient spécifique et grandeur caractéristique

ACTIVITES POLLUANTES	N° D'ORDRE	GRANDEUR CARACTERISTIQUE	COEFFICIENTS SPECIFIQUES DE POLLUTION			
			MES	MO	Sels	TOX. (équitox)
FABRICATION DE CIRCUITS IMPRIMES			voir 5.40			
- Panel Plating	A ₁	. Poids de cuivre acheté dans l'année sous forme de cuivre en plaques (en T de métal)				19 800
	A ₂	. Poids de cuivre acheté dans l'année servant au dépôt chimique (en T de métal)				99 900
	A ₃	. Poids de cuivre acheté dans l'année servant au dépôt électrolytique (en T de métal)				27 810
- Patten Plating	B ₁	. Poids de cuivre acheté dans l'année sous forme de cuivre en plaques (en T de métal)				14 250
	B ₂	. Poids de cuivre acheté dans l'année servant au dépôt chimique (en T de métal)				97 125
	B ₃	. Poids de cuivre acheté dans l'année servant au dépôt électrolytique (en T de métal)				22 537
- Grand Public	C	Poids de cuivre acheté dans l'année en T de métal				19 800

	N° de compte	K	non répondu	PARTEAU	PARTEAU	C.B.	Remarques formulées		Destination B.U de gravure
							Sur les surfaces gravées	Autres remarques	
C S E E Z.A de Courtaboeuf Avenue des Tropiques 91400 ORSAY	27 144 E	x				x			SHIPLEY PEC
CIMLES 24, rue des Moulinaux 92150 SURESNES	132 744 M		x						
Société Industrielle Française d'Applications chimiques 3, rue de la Fontaine 91540 MENNÉCY	132 571 Z	x						N'ont pas compris le sens de la démarche	
Etablissements PRECIOHM 27500 SAINT MARC DE BLACARVILLE	130 049 H	x		x		x			HUNT
THOMSON C S F - Centre Electronique 17, quai Pierre Brunet 78500 SARITROUVILLE	12 468 C	x		x	x				SARP IMASA
Etablissements JEUMONT SCHNEIDER Rue du Général de Gaulle 77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE	011 536		x						
Société d'Electronique appliquée 98, rue M. Arnoux 92120 MONTROUGE	135 081 C	x				x	x		
C I T 77, rue Saint Charles 75015 PARIS	152 636 J		x						
C I T ALCATEL Département Communication Rue Latecoer 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	26 410 N	x		x					
Etablissements SILEC 92, Avenue du Général de Gaulle 92250 LA GARENNE COLOMBES	133 076 Y	x							Fournis- seur
Laboratoire Central de l'Equipement 168, Avenue Prieur de la Côte d'Or 94110 ARCUEIL	160 363 H	x						N'ont pas compris le sens de la démarche	SARP
Etablissements C I T - Zone Industrielle AMILLY - 45200 MONTARGIS	2 044	x		x		x			
Etablissements KODAK PATHE 30, rue des Vignerons 94300 VINCENNES	18 708 K		x						
Etablissements CINTRA 26, rue Malakoff 92600 ASNIERES	133 069 R	x		x					
R T C 41, rue Pierre Brossolette 27000 EVREUX	26 225	x		x		x			HUNT
Société ELECMA 22, quai Gallieni 92150 SURESNES	121 630 G	x				x		N'ont pas compris le sens de la démarche	Fournis- seur
C I G - Etablissements BLACHE 2 bis, rue Ballat 92400 COURBEVOIE	130 691 F	x				x	x	Alliage nickel	
ELECTRIC UNIV PAL EQUIPMENT 14, rue de l'Abbé Lemare 92600 ASNIERES	130 749 V	x		x		x	x	CU rérégénérable	HUNT
S G C I - 45270 BELLEGARDE	026 391 L	x		x					HUNT / SHIPLEY
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES THROPLENS 1, rue de la Prudente 92110 SAINT CLOUD	130 746 R	x			x				HUNT
CENTRE DE POLYMER DE GROSLEY 95410 GROSLEY	170 013 X	x				x			
COMOR 82, rue Malleret 94400 VILLENEUVE-SUR-LOIRE	131 110 L	x		x					HUNT
INTERTEC 109/111, rue Roger Salengro 93200 BRANCY	132 702 N		x						
DUPUY DUBAIF 109, Avenue Maurice Thorez 94200 IVRY-SUR-SEINE	166 432 R	x							Société
DUPUY DUBAIF 10, rue de la Prudente 94200 IVRY-SUR-SEINE	27 755	x						Remarques générales	

e/ Aide financière au remplissage des stations d'épuration

Après avoir entendu les explications de M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de modifier les modalités d'intervention de l'Agence pour les ouvrages de collecte assurant un meilleur remplissage des stations actuellement en fonction et celles dont les travaux ont commencé avant le 31 Décembre 1975, de la manière suivante :

- 15 % de subvention (inchangé)
- 15 % avance remboursable à 10 ans au taux de 0,5 % (au lieu et place d'un prêt à 10 ans au taux de la Caisse des Dépôts et Consignations).

f/ Aide à la protection des captages anciens

Après avoir entendu les explications de M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de fixer l'aide à la protection des captages anciens de la manière suivante :

- taux d'aide 70 % en subvention
- assiette de l'aide : strictement limitée à la procédure, aux acquisitions de terrains et de servitudes, à la clôture, à l'exclusion de toute aide portant sur le captage proprement dit.

° °

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

° °

PIECES ANNEXES

RAPPORTS

- Annexe n° 1 - Rapport de M. VERNY sur la préparation du 3^e Programme
- Annexe n° 2 - Rapport de M. VERNY sur le compte financier 1975
- Annexe n° 3 - Rapport de M. VERNY sur la décision modificative n°1 au budget 1976
- Annexe n° 4 - Rapport de M. VERNY sur la retraite du personnel contractuel
- Annexe n° 5 - Rapport de M. VERNY sur la situation de la trésorerie de l'Agence.

o
o o

Rapport du Président VERNY
sur le projet du IIIe Programme d'intervention

Mon propos sera court car il est très souhaitable qu'un très large débat ait lieu sur ce sujet, mais je voudrais en quelques mots faire rapport au Conseil des discussions intéressantes auxquelles a donné lieu cette affaire à la réunion de la Commission des Finances du 28 avril 1976.

Le débat n'a pas porté sur le contenu même du programme, car il avait eu lieu le 19 mars et parce qu'il sera repris lorsque le programme détaillé vous sera présenté d'ici fin Juin.

Il s'est situé seulement au niveau des moyens de financement à prévoir de façon à permettre de donner à notre Directeur les précisions qui lui sont nécessaires pour établir le projet définitif détaillé à vous soumettre.

Votre Commission a estimé que pour la partie du programme consacrée aux ressources, il était nécessaire de tenir compte des difficultés diverses qui décaleront la réalisation effective de certaines grosses opérations comme le barrage Aube ou Montereau. Ainsi malgré les diverses hausses qui auraient dues s'appliquer au taux des redevances prélèvement approuvées en Mai 1975, le taux réel restera du même ordre, ceci traduisant du fait de la dérive monétaire une baisse réelle en potentiel de réalisation.

Par contre, en ce qui concerne la pollution, si votre Commission n'a pas cru devoir proposer un taux de redevances multiplié par 1,24 par rapport à celui approuvé en Mai 1975, ce qui l'aurait porté à 11,30 F, elle a estimé que le taux de 9,15 F devait constituer un seuil, en-dessous duquel il doit être exclu de descendre.

Après un très large débat, elle s'est orientée vers la solution suivante :

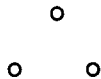
- 1 - Suspendre les aides en prêt aux collectivités locales pour les stations d'épuration puisqu'aussi bien ces prêts peuvent être trouvés à des conditions identiques auprès des établissements spécialisés;

./..

- 2 - Fixer en valeur 1975 le taux pour 1977 et 1978 à 9,25 F et à 10,50 F pour 1979 à 1983 ;
- 3 - Décider que le taux à appliquer l'année suivante serait majoré d'un indice travaux représentant la hausse de l'année précédente. Ainsi le taux au 1er Janvier 1977, décidé en 1976, serait obtenu en multipliant les taux par la hausse des travaux de Janvier 1975 à Janvier 1976, soit environ 10%. Il serait donc de 10 F environ pour 1977 et 1978 et de 11,50 F à partir de 1979 - en valeur Janvier 1976.

On éviterait ainsi que les travaux réalisables soient amputés de l'érosion monétaire.

- 4 - Déterminer en conséquence le volume de travaux aidables et donc le délai de réhabilitation adopté pour les rivières.



COMPTES FINANCIERS 1975

Rapport de M. VERNY

Président de la Commission des Finances et Redevances

Votre Commission des Finances a eu à connaître le 28 du présent mois du compte financier de l'exercice 1975 présenté par M. BRUN, Agent Comptable dont le rapport permet de distinguer les opérations de fonctionnement proprement dit et les interventions. A cette dernière rubrique n'apparaît pas la ventilation entre les aides versées aux collectivités et celles payées aux industriels. Ce renseignement sera toutefois donné par le compte rendu annuel d'activité.

Ce document véritable photographie claire et précise de l'activité de l'Agence, fait ressortir une situation saine.

Il s'en dégage deux éléments principaux

- La dette de l'Etat envers l'Agence est assez importante :

4 949 750 F sont relatifs aux sommes avancées par l'Agence pour le compte du Ministère de la Qualité de la Vie dans le cadre d'aides à des opérations spécifiques. Compte tenu d'un remboursement reçu en Janvier 1976, il reste à percevoir une somme de 2 935 619 F actuellement en cours de mandatement; 2 846 752 F concernent l'aide de l'Etat au paiement des redevances pollution des années 1973 et 1974 :

Ces sommes dues par l'Etat à l'Agence ont une incidence fâcheuse sur sa trésorerie.

Afin de pallier autant que faire se peut cet inconvénient il a été demandé à la Direction de la Prévention des Pollutions et Nuisances d'attribuer, comme cela existait antérieurement, un acompte à valoir sur l'aide définitive au paiement des redevances. Cette disposition pourrait intervenir d'ores et déjà au titre de l'exercice 1975.

- Certaines collectivités ne s'acquittent pas avec la célérité désirable.

./..

A ce sujet il est nécessaire que des contacts soient repris avec les retardataires en vue d'obtenir un paiement volontaire qui éviterait d'envisager à nouveau ce qui jusqu'alors a été vainement demandé : l'inscription d'office.

Sur ce point M. VALIRON a précisé qu'en ce qui concerne les redevables de la "Couronne " les pourparlers engagés avec les débiteurs de l'Essonne se sont traduits par l'octroi de facilités de règlement, facilités respectées.

Dans les autres départements, l'Agence trouve auprès des Préfets un appui certain en raison notamment des instructions du Ministère de l'Intérieur, précisant que le non versement des redevances fait obstacle à l'octroi de subventions de la part de la puissance publique.

On peut donc penser que la situation est susceptible de se dénouer heureusement.

Il a été également remarqué que malgré l'importance des prises en charge de l'exercice 1975, supérieures de 31,95% à celles de 1974, le pourcentage de recouvrement est sensiblement égal à celui constaté à la date du 15 Mai 1975.

Hormis ce qui précède, aucune remarque particulière n'a été soulevée au sujet du compte financier que votre Commission unanime a reconnu satisfaisant et qu'elle vous propose de vouloir bien approuver.

o

o o

Décision Modificative n° 1 au budget de 1976

Rapport de M . VERNY

Président de la Commission des Finances et Redevances

La décision modificative n° 1 de 1976 a été examinée le 28 Avril par votre Commission des Finances.

Elle comporte essentiellement des régularisations comptables de détail.

Elle se caractérise d'une part, par l'absence des reports des crédits qui, engagés au cours des exercices 1975 et précédents, n'ont pas provoqué de règlement en 1975, d'autre part, par l'inscription d'une charge de 35 M F au compte "avances complémentaires".

En ce qui concerne le premier point, l'option prise par l'Agence de ne pas procéder, comme les années précédentes, à des reports paraît sage.

En effet, si l'on considère l'importance des crédits budgétaires 1976, il serait réaliste d'augmenter, dans l'immédiat, des crédits de paiement en faisant des reports même si ceux-ci sont théoriquement justifiés. Cette dotation supplémentaire resterait, en effet, une pure apparence en raison de l'absence de moyens réels de paiement, puisque ceux-ci découlent au premier chef de la trésorerie et non point des crédits ouverts.

M. VALIRON a précisé que, si des possibilités futures se faisaient jour consécutivement à une trésorerie moins tendue et à une consommation importante des crédits déjà prévus, la réinscription des sommes, qui momentanément vont grossir le fonds de roulement, serait demandée.

./..

Relativement aux avances complémentaires M. VALIRON a rappelé que celles-ci avaient été instaurées en vue de répondre à deux objectifs différents:

- 1/ Diminuer la trésorerie trop importante en 1974,
- 2/ à financer des opérations qui, non programmées pour la période 1971-1976, figureraient dans le 3^e programme de l'Agence, les aides ainsi attribuées étant susceptibles, si tel était le désir des bénéficiaires, d'être consolidées en subvention et prêts.

Il est évident que les moyens financiers nécessaires à cette consolidation prévus en dépense au budget 1976 ont conduit à un grossissement des crédits d'intervention.

Une dotation de 35 M F au compte 695 52 est nécessaire dans la décision modificative, pour finir de couvrir les engagements déjà pris.

Cette dotation comporte une contrepartie comptable; il s'agit du montant estimé de la consolidation d'avances déjà versées, qui disparaissent en tant qu'avance et que l'on retrouve donc en recette au compte 79 551.

L'examen des autres modifications inscrites n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Elles découlent de décisions déjà prises par le Conseil, notamment en ce qui concerne la suppression, au poste 6121 " traitement des contractuels", du crédit nécessaire au paiement de 4 agents temporaires dont l'intégration en 1976 dans l'effectif permanent a été différée.

Il en va de même des inscriptions concernant l'agent mis à la disposition de M. le Contrôleur Financier; de l'agent chargé de recevoir les techniciens étrangers; des agents non permanents dont le nombre a été fixé par le Conseil en novembre dernier.

Les opérations affectant l'équilibre budgétaire ont été jugées acceptables. Il s'agit de la location d'une I B M 3741 qui permettra une accélération souhaitable des moyens de l'informatique; d'une augmentation de faible importance du crédit afférent à l'acquisition de véhicules automobiles, augmentation découlant des hausses intervenues depuis le vote du budget, de porter de 65 000 à 80 000 F la subvention prévue en faveur de l'Association Française pour l'Etude des Eaux.

Les recettes comportent trois inscriptions équilibrant des dépenses portées par ailleurs :

c/75 - Recettes affectées

7 441 852 F

./..

c/793 - Recettes exceptionnelles 3 000 F

et 35 MF de remboursement d'avances complémentaires dont je vous ai entretenu précédemment.

La quatrième inscription a trait à la participation de trois agences de bassin à la rémunération de l'agent accueillant les techniciens étrangers.

Votre Commission unanime a reconnu le bien fondé des propositions de la Direction de l'Agence et vous demande de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 au budget de 1976 qui comporte :

en recettes de fonctionnement	7 483 867 F
en recettes opérations en capital	35 000 000 F
en dépenses de fonctionnement	7 573 552 F
en dépenses opérations en capital	35 005 500 F

inscriptions qui provoquent une diminution du fonds de roulement de 95 185 F lequel apparaît désormais pour l'exercice 1976 à 1 560 003 F.

o

b o

Rapport de Monsieur VERNY

Président de la Commission des Finances et Redevances

Retraite des contractuels

Votre Commission a eu également à examiner le problème de la retraite complémentaire des contractuels posé par une note de la Direction, analogue à celles préparées avec l'accord du Ministère de la Qualité de la Vie dans les 5 autres Agences. Un très large débat a permis de faire le tour de cette question et d'entendre la position exprimée par M. QUENTIN notre Contrôleur Financier au nom des Finances.

Il est apparu que le problème de la création d'un système de retraite complémentaire ne pouvait être que l'affaire du personnel considéré, celui-ci se groupant le cas échéant pour le résoudre et que l'Agence ne pouvait se substituer aux intéressés dans cette affaire.

Ce point précisé, il résulte des explications reçues que la Commission estime qu'il est de l'intérêt de l'Agence dans le souci d'attacher davantage le personnel à l'établissement d'aider l'Amicale du Personnel à adhérer à un tel dispositif. Cette aide pourrait se présenter sous la forme d'une subvention complémentaire, comme elle l'a fait pour les dépenses maladies, sous réserve qu'un tel versement, qui a l'accord du Ministère de la Qualité de la Vie soit également accepté par le Ministère des Finances.

Dans ces conditions, elle propose au Conseil de prendre en considération le dispositif préconisé qui conduira à un accroissement de la subvention de 150 000 F et mandate le Directeur et le Contrôleur Financier pour rechercher avec les Finances les moyens de sa mise en œuvre. Les fonds nécessaires seront alors ouverts dans une décision modificative à venir.

o
o o

Rapport de M. VERNY
sur la situation de la Trésorerie de l'Agence

La Commission des Finances et Redevances a prêté une attention particulièrement soutenue aux indications, données par M. VALIRON avec beaucoup de précision et de clarté, au sujet de la situation de trésorerie et au sujet du projet de délibération qui vous est proposé.

Je dois dire que la Commission propose au Conseil d'adopter les modifications qui concernent les conditions d'octroi des aides et par conséquent la délibération y afférente.

Je dois dire également que le Président TOLLU a exprimé la crainte que le nouveau dispositif, destiné à pallier nos difficultés de trésorerie, n'y parvienne qu'au détriment de la trésorerie, parfois tendue, de son Syndicat.

o
o o